

## SECTION SPORTIVE SCOLAIRE EXCELLENCE NATATION SPORTIVE

### RECRUTEMENT :

L'admission sportive s'effectue sur dossier et sélections sportives et pédagogiques.

Pour faire acte de candidature, le candidat devra être admis soit en seconde soit en première ou terminale pour l'année scolaire **2024/2025** par le conseil de classe du troisième trimestre. L'admission en section sportive scolaire entraîne un parcours scolaire exemplaire et **aucun doublement ne sera autorisé au cours de la scolarité en section sportive scolaire au Lycée Bréquigny.**

### ORGANISATION SCOLAIRE DE LA SECTION :

Les horaires des classes ayant des élèves de la section sportive scolaire sont aménagés afin de permettre l'entraînement sportif. Des **heures de soutien** peuvent être dispensées dans certaines disciplines par les professeurs de leurs classes ou autres afin de compenser les absences dues à d'éventuels déplacements sportifs ou simplement pour les **aider** s'ils sont **passagèrement en difficulté**. Compte tenu de la densité de l'emploi du temps, il paraît nécessaire de souligner que le candidat devra posséder un **niveau scolaire satisfaisant** et des qualités importantes dans **l'organisation de son travail**.

### ORGANISATION SPORTIVE DE LA SECTION :

L'encadrement est assuré par des éducateurs sportifs :

- **M Mathieu BURBAN**, Entraîneur
- **Mme Mélanie AVISSE**, Coordonnateur

### LES INSTALLATIONS :

A proximité immédiate, à la piscine Bréquigny.

### L'ACCUEIL :

Trois régimes sont proposés : Externe, demi-pensionnaire (**à la prestation**) et interne (**forfait**) payables en trois trimestres. **Il est indispensable de vous inscrire en ligne sur [bretagne.bzh/dansmonlycee](https://bretagne.bzh/dansmonlycee) pour accéder aux nouveaux tarifs calculés selon vos ressources.** L'internat accueille les élèves dans des chambres confortables de trois ou quatre pensionnaires et est ouvert le **dimanche soir, les élèves peuvent être accueillis à partir de 20 h et en tout état de cause avant 21 h 30 (élèves autorisés à rentrer à l'internat par dérogation).** L'inscription à l'internat n'est validée qu'à la mi-juillet sous condition de place vacante.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

2 démarches parallèles OBLIGATOIRES sont à effectuer :

### RETRAIT OBLIGATOIRE DU DOSSIER DE CANDIDATURE SOUS FORMAT PAPIER (2 options)

- Dossier à demander au lycée Bréquigny par simple courrier, accompagné d'une grande enveloppe timbrée (affranchie pour 100 g) portant l'adresse du candidat.
- Dossier à retirer aux portes ouvertes

**Le dossier de candidature papier devra être adressé avant le 29 MARS 2024 à :**  
Lycée Bréquigny, 7 avenue Georges Graff – BP 90516 – 35205 RENNES CEDEX 2  
à l'intention de Christelle BOISSINOT

**ET**

### SAISIE EN LIGNE OBLIGATOIRE SUR LE SITE INTERNET DU LYCEE BREQUIGNY

Une saisie en ligne obligatoire de votre candidature est à effectuer **avant le 29 MARS 2024 sur le site du lycée** : <http://www.lycee-brequigny.fr>

*Rubrique : Administration / Sous-rubrique : Inscriptions - Inscription en Sections sportives scolaires – Sauvetage aquatique "je m'inscris"*

## LA SELECTION

**PRENDRE CONTACT DIRECTEMENT AVEC M BURBAN**

[Mathieu.burban@gmail.com](mailto:Mathieu.burban@gmail.com)

**à la piscine de Bréquigny à Rennes**  
**(présentez-vous directement aux tests, n'oubliez pas votre filet de natation)**

### MODE DE SELECTION

**PLAN SPORTIF :** Les candidats pourront se présenter aux tests sportifs. Après examen des candidatures et mise en place des tests de sélection sportive, les candidatures seront étudiées sur le plan scolaire.

**PLAN SCOLAIRE :** Mi-avril, une commission pédagogique, composée de Monsieur le Proviseur et d'enseignants du lycée Bréquigny étudiera les dossiers scolaires des candidats admissibles sur le plan sportif (Examen des 2 premiers bulletins scolaires de l'année en cours : notes et appréciations scolaires).

**RESULTATS DEFINITIFS :** **Début mai, un courrier du lycée vous sera transmis pour vous annoncer les résultats définitifs et la procédure à suivre pour obtenir une affectation au lycée Bréquigny.** En tout état de cause, l'admission définitive, pour les élèves retenus ne se fera que vers la fin du mois de juin, après les décisions des conseils de classe. Il est donc impératif que tous les candidats prévoient une autre orientation en cas de refus d'admission dans notre section ou de non affectation par la DSDEN.

 **OPERATION PORTES OUVERTES**  
**Samedi 17 février 2024 de 9h à 16h**

**CONTACT :** [mathieu.burban@gmail.com](mailto:mathieu.burban@gmail.com)